



Etudiant.es de deuxième série du
Baccalauréat universitaire en droit

INSCRIPTION EN LIGNE AUX COURS SEMESTRIELS ET ANNUELS 2023-2024

Chère Etudiante, cher Etudiant,

Le formulaire d'inscription aux cours doit être complété en tenant compte des directives suivantes de la Faculté:

INSCRIPTION AUX COURS

L'inscription au cours est la condition préalable et nécessaire à l'inscription à l'examen correspondant. Vous n'êtes pas obligé.e de vous inscrire à tous les examens pour lesquels vous aurez effectué une inscription au cours. Dès l'ouverture des inscriptions en ligne aux cours, un message automatique est envoyé sur votre adresse e-mail universitaire. Pour accéder au formulaire en ligne, vous vous connecterez sur le portail à l'adresse <http://portail.unige.ch> avec votre identifiant et votre mot de passe.

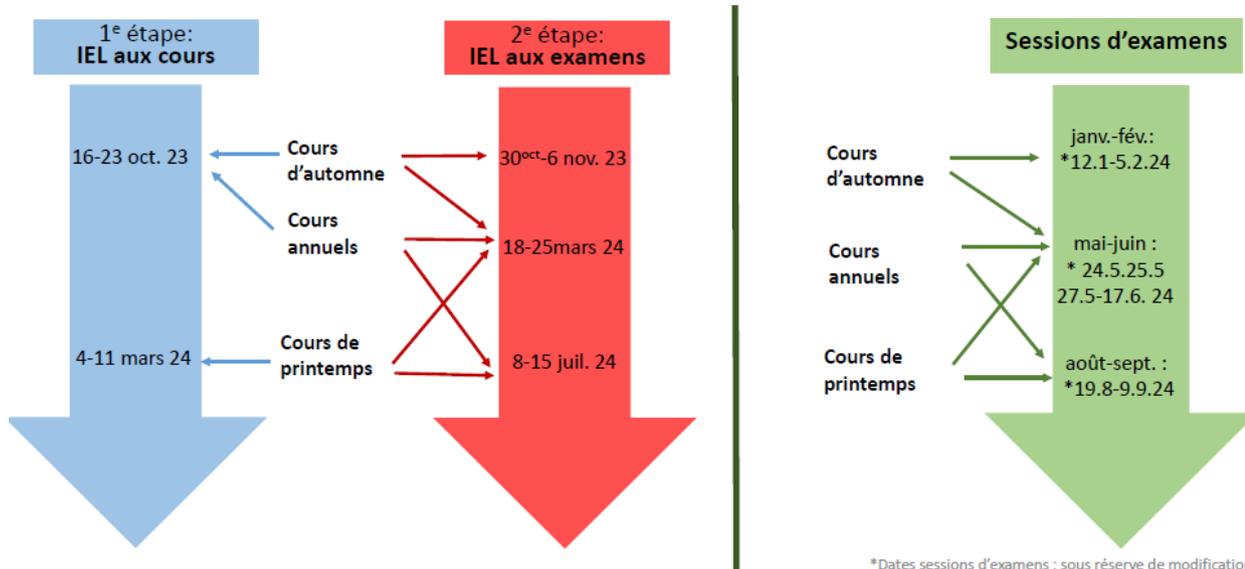
CONFIRMATION D'INSCRIPTION

L'inscription soumise correctement engendrera l'envoi d'un mail de confirmation à votre adresse e-mail étudiant.e avec la liste des enseignements auxquels vous vous êtes inscrit.e. Ce mail constitue votre **preuve d'inscription**.

Attention : Aucune inscription tardive ne sera admise, sauf motifs exceptionnels et attestés. Ne pas confondre l'inscription en ligne *IEL* du portail et MOODLE !

DELAIS

2023-2024: Inscription en ligne (IEL) / Dates sessions d'examens
portail.unige.ch



INSCRIPTION AU COURS D'UN REGROUPEMENT D'EXAMENS

Vous devez vous inscrire à tous les cours d'un regroupement d'examens dans l'ordre chronologique prévue par le Plan d'études.

Exemple : Pour pouvoir vous présenter au regroupement d'examens « Droit des obligations et Contrats spéciaux », Vous devez vous inscrire au cours « Droit des obligations » au semestre d'automne et au cours « Contrats spéciaux » au semestre de printemps.

Attention :

- **Si vous ne vous êtes pas inscrit.e à tous les cours du regroupement d'examens, vous ne pourrez ensuite pas vous inscrire au regroupement d'examens.**
- **L'inscription à l'examen du regroupement ne sera possible qu'à l'issue du semestre d'enseignement du dernier cours du regroupement.**

OPTIONS

➤ Abandon et remplacement d'options

Si vous souhaitez renoncer à une option pour laquelle vous n'avez effectué qu'une tentative (art. 23 ch. 5 RE), vous devez vous inscrire au cours de l'option de remplacement en utilisant une nouvelle ligne du bloc d'options du formulaire. L'abandon de l'option substituée se fera ultérieurement par le biais du formulaire d'inscription aux examens, en même temps que l'inscription à l'examen de l'option de remplacement.

➤ Options hors Faculté (art.9 ch.3 RE)

Il vous est possible de suivre au maximum deux cours, à titre d'options, hors faculté (soit dispensés par une autre Faculté ou Institut de l'Université de Genève ou par une autre université suisse, notamment dans le cadre de l'Accord Triangle Azur). Les cours peuvent être choisis dans des disciplines autres que le droit, à l'exclusion des cours de langue. Ils doivent être dotés d'au moins 3 crédits ECTS et aucune combinaison de cours n'est admise.

Les inscriptions aux options hors Faculté sont soumises pour validation via votre formulaire IEL d'inscription aux cours.

Pour les demandes de validation d'options dispensées dans d'autres Universités, il est nécessaire de mentionner dans le formulaire l'URL du descriptif du cours choisi. Après analyse de votre demande, vous recevrez une réponse de notre part sur votre adresse @etu.unige.ch, vous indiquant si votre choix d'option hors faculté a été validé ou pas.

ATTENTION : l'étudiant.e doit sélectionner un enseignement qui comporte un minimum de 3 ECTS. Pour tout enseignement comportant plus de 3 ECTS, seuls les crédits prévus au plan d'études seront validés.

REDACTION JURIDIQUE (étudiant.es de 3^e année du Bachelor)

Afin de permettre, le moment venu, la saisie de la note obtenue, vous êtes invité.e à vous inscrire, par le biais du formulaire IEL d'inscription aux cours, à l'exercice de *Rédaction juridique*.

- ❖ **1^e étape, l'inscription au cours** ne sera proposée que sous le nom de la Prof. Julia Xoudis (quel que soit le/la professeur.e responsable de votre Rédaction juridique et le semestre où le travail sera effectué). Vous devez vous y inscrire :
- **en automne** si le cours dans le cadre duquel vous effectuerez la rédaction, selon l'attribution faite par la faculté, a lieu en automne.
- ou
- **au printemps** si le cours dans le cadre duquel vous effectuerez la rédaction, selon l'attribution faite par la faculté, a lieu au printemps.

ATTENTION : les étudiant.es qui se sont inscrit.es à une *Rédaction juridique annuelle* seront inscrit.es automatiquement au cours par le Secrétariat des étudiant.es.

- ❖ **2^e étape, vous effectuerez une inscription à l'« examen »**, cette fois-ci sous le nom du/de la professeur.e en charge du cours dans le cadre duquel vous avez été attribué.e par la faculté. Vous devez vous y inscrire :
- **en automne** si le cours dans le cadre duquel vous effectuerez la rédaction, selon l'attribution faite par la faculté, a lieu en automne ;
- ou
- **au printemps** si le cours dans le cadre duquel vous effectuerez la rédaction, selon l'attribution faite par la faculté, a lieu au printemps ou est annuel.

Vous veillerez à respecter la procédure et le délai pour le dépôt de votre travail, fixés exclusivement par l'enseignant.e responsable.

ALLEMAND JURIDIQUE

L'enseignement d'*Allemand juridique* est un cours obligatoire. Vous devrez vous inscrire à ce cours au moment venu, même si vous ne comptez pas vous présenter à l'examen, au plus tard lors du semestre de printemps précédant l'obtention du Bachelor.

MOBILITE OUT

Si vous effectuez un séjour de mobilité, vous n'êtes pas soumis.e à l'obligation de vous inscrire aux cours suivis dans la Faculté d'accueil par le biais du présent formulaire. Par contre, si vous souhaitez vous présenter à un examen à Genève, vous devez vous inscrire au cours correspondant.

INSCRIPTION AUX EXAMENS

Les formulaires d'inscription aux examens, qui requerront aussi une action de votre part, seront disponibles en ligne à l'adresse <http://portail.unige.ch> dans les délais susmentionnés.

Le Secrétariat des étudiants de la Faculté se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lundi, mercredi, jeudi de 10h15 à 12h15 et le mardi de 14h à 16h.

Le Vice-Doyen